



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS

MISE EN EXPLOITATION DE L'EVENT DE GAZ DE MINE S16 AZ 04 DANS
LA CONCESSION DESIREE

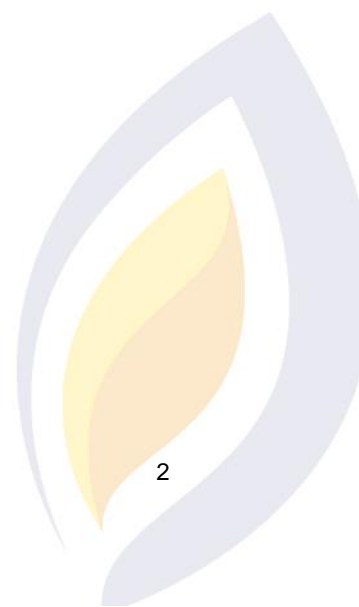
Pièce N°9

Compatibilité des risques industriels du projet
avec la sécurité publique

Document associé à l'article 6, alinéa I-2° du décret n°2006-649 du 2 juin 2006

Concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Désirée »





Avant-propos

Le présent dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers est déposé par la société Gazonor, filiale à 100 % de La Française de l'Énergie (« le Groupe »), en sa qualité d'exploitant de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Désirée ».

Conformément à l'article 6 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié du Code Minier, le dossier de demande est composé des pièces suivantes :

- Pièce n° 1 : Indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté ;
- Pièce n° 2 : Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus ;
- Pièce n° 3 : Mémoire exposant les méthodes d'exploitations envisagées
- Pièce n° 4 : Étude d'impact définie à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement et son résumé non technique ;
- Pièce n° 5 : Notice d'incidence des travaux sur la ressource en eau et de compatibilité du projet avec le SDAGE ;
- Pièce n° 6 : Étude de dangers définie à l'article L512-1 du Code de l'Environnement et son résumé non technique ;
- Pièce n° 7 : Document de santé et de sécurité ;
- Pièce n° 8 : Mémoire sur les travaux de fermeture provisoire ou définitive des ouvrages ;
- Pièce n° 9 : Document exposant la compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique.

Ce rapport constitue la pièce n°9 du dossier et expose la compatibilité des risques engendrés par le projet au cours des travaux et de l'exploitation

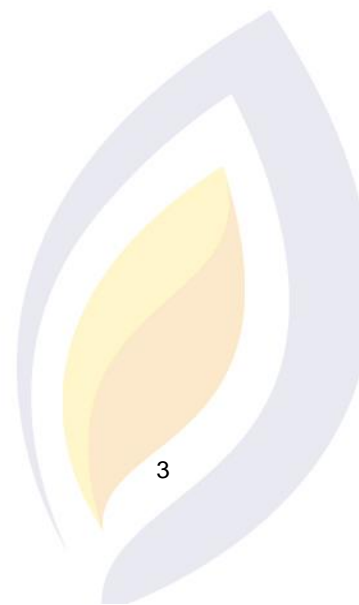
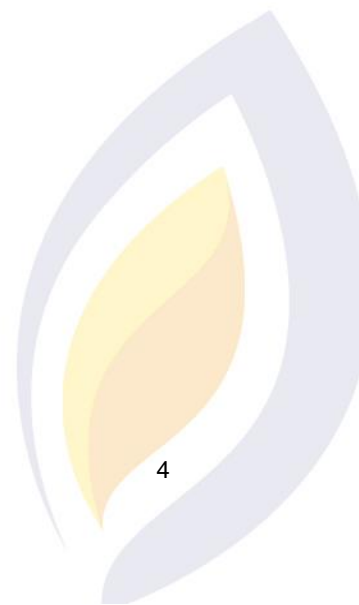


Table des matières

1	Contexte	5
2	Présentation du projet.....	6
3	Enjeux environnementaux liés à la sécurité publique	7
3.1	Milieu humain.....	7
3.2	Captages d'alimentation en eau potable (AEP)	7
3.3	Installations industrielles actuelles et anciennes	7
3.4	Infrastructures de transport	7
3.4.1	Projet de Rouvignies (S16 AZ 04)	7
3.5	Servitudes et réseaux	7
4	Adéquation du projet avec les enjeux à préserver	8
4.1	Enjeux identifiés.....	8
4.2	Sources potentielles de danger retenues pour la sécurité publique	8
4.3	Moyens d'intervention sur les risques retenus	8
4.3.1	Emissions atmosphériques	8
4.3.2	Bruit	8
5	Conclusion	8



1 Contexte

La société Gazonor, créée en 1991, capte et valorise le gaz de mine provenant de l'ex-bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (mines de houille) dans le cadre de deux concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux qu'elle détient (concession de Poissonnière et concession de Désirée) accordées pour une durée de 25 ans par décret du 17/12/1992 publié au Journal Officiel le 23/12/1992. Ces deux concessions ont par la suite fait l'objet d'une prolongation pour une nouvelle période de 25 ans (soit jusqu'au 23/12/2042) par un décret du 29/05/2015 publié au Journal Officiel le 31/05/2015.

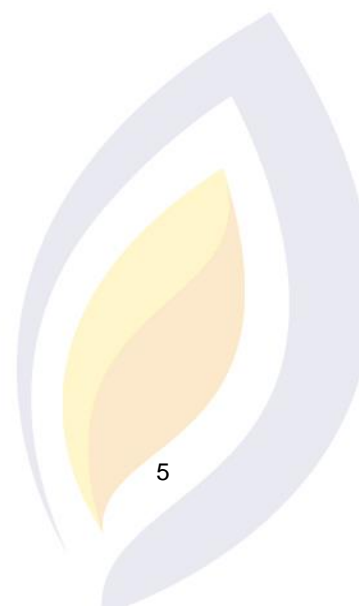
Le périmètre de la concession Désirée a été étendu sur la partie Est du bassin minier des Hauts-de-France par un décret ministériel paru le 24 décembre 2020 pour la durée de validité de celle-ci, soit jusqu'au 23 décembre 2042.

Gazonor souhaite poursuivre son plan de développement sur la concession Désirée en développant le captage du gaz de mine à partir d'un ouvrage existant supplémentaire.

Dans ce cadre, conformément à l'article 6 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié du Code Minier, la société Gazonor dépose un dossier de Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (DAOTM) pour la mise en exploitation d'un évent de gaz de mine existant. Aucun forage vertical ne sera réalisé dans ce cadre.

De par leur nature, les travaux projetés peuvent engendrer des risques dans le domaine public. Cette pièce du dossier expose la compatibilité des risques engendrés par le projet au cours des travaux et de l'exploitation. Elle fait état des éléments susceptibles d'impacter la sécurité et des mesures prises pour les limiter.

Les questions spécifiques touchant la sécurité et la santé du personnel sur site sont traitées dans la pièce n°7 intitulée « Document de santé et de sécurité ».



2 Présentation du projet

Le captage du gaz de mine permet de maintenir les réservoirs en dépression, interdisant ainsi tout rejet de méthane en surface.

Une station de captage de gaz de mine est actuellement en exploitation sur la concession Désirée. Elle est localisée sur la commune de Lourches, sur l'ancien carreau de mine du puits Désirée.

Afin de pouvoir accélérer le développement du captage des volumes de gaz de mine conséquents présents dans les réservoirs de la concession Désirée, Gazonor a sélectionné deux sites d'intérêt pour le déploiement de nouveaux moteurs :

- réservoir Valenciennois Ouest dans le secteur Sud :
 - 2 à 4 moteurs sur le sondage de décompression S16 AZ 04 – commune de Rouvignies, projet faisant l'objet de la présente DAOTM ;
- réservoir Poissonnière Est :
 - 1 à 2 moteurs sur la commune d'Escaudain, projet faisant l'objet d'un second dossier ;

Les travaux projetés pour la mise en service du futur site de captage et de valorisation sont :

- Le contrôle de l'intégrité de l'ouvrage ;
- La réalisation de travaux de remédiation en cas de problèmes d'intégrité détectés ;
- L'aménagement du site accueillant les installations de captage.

La valorisation du gaz de mine à partir de l'ouvrage envisagé devrait se faire sous forme d'électricité verte et/ou de chaleur. Chaque moteur sera installé sur une plate-forme adaptée, au plus proche possible de l'ouvrage existant en liaison avec les vides miniers.

Les moteurs qui seront mis en place sur le site de captage supplémentaire envisagé sont composées de deux modules distincts :

- Module de captage-compression ;
- Module de production d'électricité.

Ainsi, une fois les autorisations obtenues (permis de construire), les travaux de génie civil peuvent être réalisés sur le site. Ceux-ci consistent à construire une dalle béton (radier) qui accueillera le moteur et/ou le compresseur. Les réseaux enterrés (fourreaux, eaux, évacuation, câbles électriques) sont également positionnés à ce moment.

En fonction du résultat de l'étude de bruit (en cours de réalisation) et du permis de construire, un mur anti-bruit ou de parement peut être réalisé.

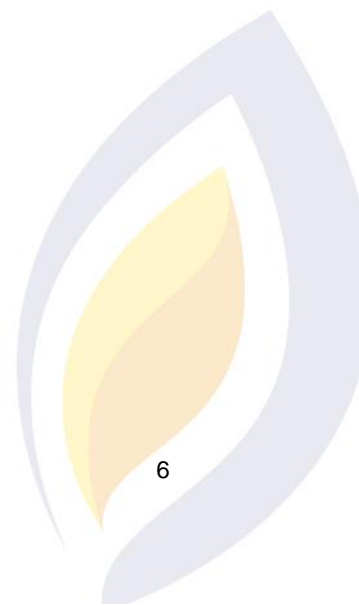
Les moteurs et les compresseurs sont ensuite livrés conteneurisés, par transport routier.

Le poste haute tension est connecté au réseau ENEDIS et permet le comptage de l'électricité injectée. Ce dernier est installé en limite de propriété pour permettre un accès à ENEDIS en tout temps. Un transformateur est positionné entre la génératrice du moteur et le poste haute tension pour élever la tension de 400 à 20 kV.

Chaque site est clôturé et muni de système d'alarme et de caméras.

La description des travaux projetés est présentée dans le dossier, à la pièce 2 « *Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus* », à laquelle il conviendra de se référer.

► **Cf. PIECE N°2 : Mémoire des caractéristiques des travaux**



3 Enjeux environnementaux liés à la sécurité publique

3.1 Milieu humain

Les premières habitations individuelles situées à proximité du projet de Rouvignies se situent à environ 300 m à l'est.

L'établissement recevant du public le plus proche est situé à Hérin à environ 700 m (base de loisir germinal). Aucun espace de loisirs n'est localisé à proximité immédiate du projet.

Le projet est localisé au droit et à proximité d'espaces agricoles.

3.2 Captages d'alimentation en eau potable (AEP)

Le projet est localisé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) (source : Agence Régionale de Santé de Hauts-de-France).

3.3 Installations industrielles actuelles et anciennes

Parmi les Installations Classées pour l'Environnement les plus proches du projet on retrouve la société DAIMLER, classée à Autorisation, localisée à environ 1 km au sud.

Aucun site BASIAS n'est recensé au droit du projet ou dans un rayon de 500 m.

3.4 Infrastructures de transport

3.4.1 Projet de Rouvignies (S16 AZ 04)

La zone d'étude est située en dehors des grands axes de circulation. A proximité du site d'étude, les voies de circulation principales rencontrées sont les suivantes :

- La route départementale D70 à environ 750 m à l'est du projet, par où se fait l'accès ;
- La route départementale D240 à environ 960 m au nord-ouest du projet ;
- L'autoroute A2 à environ 1,0 km au sud du projet.

Aucune voie ferrée n'est présente dans un rayon de 1 km autour du projet.
Aucun cours d'eau navigable ne se trouve à proximité de la zone d'étude.

3.5 Servitudes et réseaux

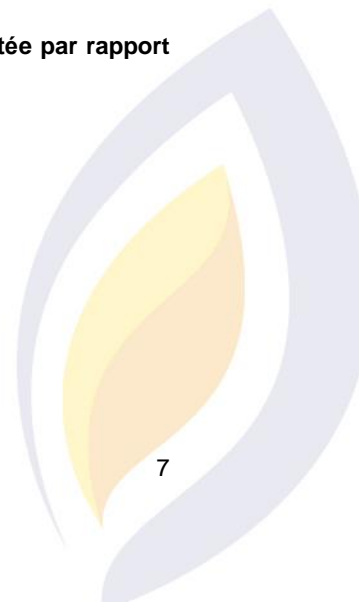
Le projet se trouve à proximité immédiate de plusieurs servitudes d'utilités publiques (source : www.valenciennes-metropole.fr) :

- SUP aéronautique
 - T5 : Zone aérienne : dégagement – assiette(s)
- SUP énergie, au sud du site
 - I4 Electricité assiette (s)
 - I4 Canalisation électricité générateur (I)
 - I4 Électricité générateur (p)

Seul la servitude T5 concerne l'emprise du projet. Celle-ci n'est pas impactante ou impactée par rapport aux activités et travaux prévus.

Les autres réseaux présents autour du projet sont les suivants :

- une canalisation de gaz naturel passe à plus de 1,5 km au sud-est du site ;
- une canalisation de produits chimiques passe à environ 540 m au sud du site ;
- une canalisation électrique aérienne basse tension est présente à 330 m.



4 Adéquation du projet avec les enjeux à préserver

4.1 Enjeux identifiés

Autour du projet, les enjeux identifiés sont :

- Habitations les plus proches du site ;
- Les cultures et activités agricoles à proximité.

4.2 Sources potentielles de danger retenues pour la sécurité publique

A partir de l'étude de danger et de l'étude d'impact, les éléments pertinents retenus en phase de construction et de fonctionnement du site de captage de gaz de mine sont :

- Emissions atmosphériques susceptibles d'affecter l'environnement immédiat du projet ;
- Bruits et vibrations liés à la circulation routière lors des travaux et aux fonctionnements des équipements.

Aucun potentiel de danger pertinent n'a été retenu dans l'analyse des risques du site étant donné la nature, l'importance réduite des équipements, ainsi que des mesures en place. Les mesures de prévention, d'organisation et de sécurité sont décrites dans l'étude de dangers (Pièce n°6).

4.3 Moyens d'intervention sur les risques retenus

4.3.1 Emissions atmosphériques

Les gaz d'échappement des moteurs sont monitorés (instrumentation pour commande via automate et analyse (analyseur en ligne)). Le débit et la vitesse d'éjection des gaz sont considérés suffisants pour permettre une bonne dispersion via la cheminée de l'unité d'une hauteur de 10 m. De plus les moteurs sont équipés de catalyseur.

Les émissions liées à la circulation en phase travaux sont considérées négligeables.

4.3.2 Bruit

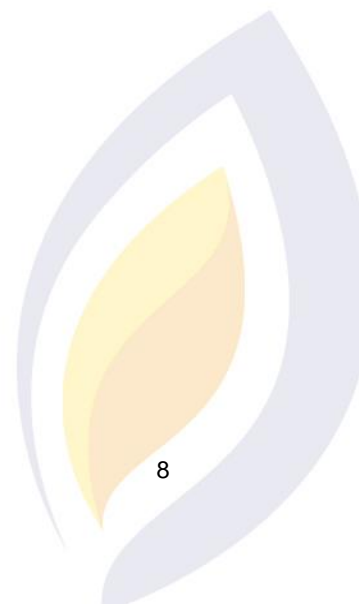
Le niveau de bruit des équipements est conforme et un contrôle régulier des émissions sonores sera mis en place. Si cela s'avère nécessaire à la suite des études bruit réalisées en pré-exploitation, des mesures anti-bruit (mur anti-bruit, parement, ...) seront mises en place.

La population riveraine sera informée au préalable des travaux et du trafic exceptionnel occasionnés.

5 Conclusion

Dans les conditions normales des travaux prévus, au vu de toutes les dispositions précédemment décrites, Gazonor prendra en considération l'ensemble des risques susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique afin de les réduire ou les éliminer.

Les risques du projet sont considérés compatibles avec la sécurité publique



Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.





Références :



www.lne.fr



Portées
communiquées
sur demande